



***SYNDICAT MIXTE POUR LA COLLECTE ET LE
TRAITEMENT DES EAUX USEES
DE LA REGION DE SACY-LE-GRAND***

COMPTE-RENDU COMITE SYNDICAL DU 19 décembre 2016

Le lundi dix-neuf décembre deux mil seize à dix-huit heures trente, les membres du comité syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Sacy-Le-Grand.

Le Conseil Syndical s'est réuni au nombre prescrit par le règlement au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick CAPIAUX, Président

Etaients présents :

Monsieur Patrick CAPIAUX

Monsieur Jean-Paul DREVILLE

Monsieur Daniel ANTOINE

Monsieur Michel RUBE (pouvoir de Mr Roger MENN)

Monsieur Philippe LADAM

Madame Corinne TROUVAIN (pouvoir de Monsieur Jean-François CROISILLE)

Absents excusés:

Monsieur Roger MENN (pouvoir à Monsieur Michel RUBE)

Monsieur René ANTROPE

Monsieur Jean-François CROISILLE (pouvoir à Madame Corinne TROUVAIN)

Monsieur le Président propose d'effectuer une minute de silence en hommage à Monsieur Alain VERDIS, délégué de la commune de Sacy-le-Grand, décédé le 26 octobre 2016.

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé et signé par les membres présents.

I - INSTALLATION D'UN NOUVEAU DELEGUE :

Monsieur le Président le conseil syndical précise que suite au décès de Monsieur Alain VERDIS, Monsieur Daniel ANTOINE a été désigné délégué de la commune de Sacy-le-Grand au sein du syndicat.

Une convocation a été adressée à l'intéressé pour la présente réunion.

Monsieur Daniel ANTOINE est donc immédiatement installé.

II – RAPPORT ANNUEL 2015 DU SERVICE ASSAINISSEMENT :

Messieurs BRIQUET et NOUGER de SUEZ France présentent le rapport annuel 2015 du service public de l'assainissement.

Le conseil syndical prend acte de ce rapport.

III – ETUDE HYDRAULIQUE :

Monsieur Sébastien NOUGER de SUEZ France présente le rapport détaillé de l'étude hydraulique réalisée du 12 janvier au 3 mars 2016 qui consistait à déterminer les volumes d'eaux usées qui transitent par le réseau d'assainissement et à connaître les apports qui proviennent des communes voisines de Catenoy et Labruyère.

Conclusion :

Par temps sec : Le réseau des eaux usées draine des eaux claires parasites permanentes qui proviennent en majorité des réseaux de la commune de Sacy-le-Grand. L'action à engager sur ce territoire est de faire des inspections télévisées pour définir et chiffrer les travaux de réhabilitation à mettre en œuvre pour améliorer l'étanchéité.

➤ **Par temps de pluie** : Il est observé des débits plus importants, ce qui démontre la présence de branchements non conformes qui apportent des eaux de pluie dans réseau des eaux usées. Les mesures indiquent que ces sur-volumes viennent en plus grande partie de la commune de Catenoy, qui peut réduire ces apports non conformes en pratiquant des contrôles de conformité des branchements.

Le Conseil Syndical prend acte des conclusions de cette étude.

IV – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX :

Monsieur le Président rappelle qu'une consultation a été lancée pour la réalisation de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement en domaine public sur les communes de Sacy-le-Grand et Labruyère.

Ces travaux seront suivis par la Communauté de Communes du Liancourtois (CCLVD) et le SMECTEUR de Sacy-le-Grand. Ils concernent les travaux suivants, répartis en un lot unique mais répartis sur 2 secteurs distincts :

Lot technique 1 : Sous maîtrise d'ouvrage SMECTEUR : Travaux de réhabilitation rue de Cinqueux et rue Brune ;

Lot technique 2 : Sous maîtrise d'ouvrage CCLVD : travaux de réhabilitation rue de Labruyère et pose d'un poste de refoulement.

Il rappelle les différentes réunions de la commission d'appel d'offres du groupement de commande ainsi que la négociation opérée auprès des entreprises.

Il s'en suit la synthèse générale suivante :

	01 – COLAS NORD-EST – Agence Sylvain Joyeux	02 - SADE	03 - BARRIQUAND
	Montant H.T.	Montant H.T.	Montant H.T.
MONTANT LOT 1	187 055,30 €	193 504,00 €	139 183,00 €
MONTANT LOT 2	252 086,55 €	242 713,90 €	212 085,90 €
MONTANT TOTAL H.T.	439 141,85 €	436 217,90 €	351 268,90 €
NOTE FINALE	80.27	83.37	89.34
CLASSEMENT	3	2	1

Après discussion et à l'unanimité, le conseil syndical décide :

- de confier la réalisation de ces travaux à l'Entreprise BARRIQUAND, pour un montant HT de 139 183,00 € (lot technique n°1) ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à la concrétisation de ce projet.

V – CONVENTION DE GESTION DE LA ZONE HUMIDE :

Monsieur le Président propose la signature d'une convention de suivi et de gestion de la zone humide tampon créée par la commune de Sacy le Grand au niveau de la parcelle cadastrale n°88, section AK, lieu-dit Les Marais, route de Cinqueux, propriété de la commune de Sacy le Grand, sur une surface d'un hectare environ.

Cette zone humide a pour fonction d'améliorer la qualité globale des eaux des Marais de Sacy Elle comprend :

- une zone en eau dominante, en forme de haricot, avec des berges en pente douce et une diversification des profondeurs ;
- un merlon périphérique étanche afin d'atteindre la capacité de stockage des eaux voulue ;
- un merlon central permettant de maximiser le temps de parcours des eaux au sein de la zone en eau pour une épuration optimale ;

- une mare récupérant les eaux de débordement en cas d'atteinte de la capacité maximum de rétention en eau de la zone en eau centrale ;
- un système de trois ouvrages hydrauliques, équipé d'un coffret sécurisé comprenant les systèmes d'alimentation, de mesures, de commande et de manœuvre automatique des vannes, permettant de connecter le fossé existant en bordure de la RD 75 et la zone humide tampon ;
- une zone marécageuse en périphérie de l'ensemble de ces aménagements, délimitée par une clôture et une barrière agricole à l'entrée.

La présente convention a pour objet d'établir les modes de fonctionnement entre le Syndicat Mixte des Marais de Sacy, la commune de Sacy le Grand et le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Eaux Usées de la région de Sacy Le Grand pour assurer le bon fonctionnement de la zone humide tampon.

La commune de Sacy le Grand s'engage :

- à réaliser l'analyse, le curage et l'évacuation de tout dépôt solide au niveau du bassin de décantation de la zone humide tampon afin de permettre son fonctionnement optimal ;

Le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Eaux Usées de la région de Sacy Le Grand s'engage :

- à réaliser l'analyse, le curage et l'évacuation de tout dépôt solide au niveau du bassin de décantation de la zone humide tampon afin de permettre son fonctionnement optimal ;

- à mettre en œuvre tous les engagements concernant la conformité des eaux rejetées par la station d'épuration de Sacy le Grand afin d'optimiser le fonctionnement de la zone humide tampon ;

- à informer le Syndicat Mixte des Marais de Sacy de toute action entreprise par le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Eaux Usées de la région de Sacy Le Grand au niveau de la station d'épuration de Sacy le Grand, notamment les modifications engendrées dans la qualité de ses eaux rejetées.

Le Syndicat Mixte des Marais de Sacy s'engage :

- à accompagner toutes personnes susceptibles d'intervenir en cas d'urgence sur les ouvrages hydrauliques (employés communaux, Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Oise...) par une formation sur le fonctionnement du système de vannage.

Après discussion et à l'unanimité, le conseil syndical autorise Monsieur le Président à signer cette convention tripartite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H45.